

Province de Québec
Commission scolaire Western Québec

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil des commissaires** tenue par vidéoconférence Teams le 26 avril 2022 à 19 h.

PRÉSENCES : Le président Daly, les commissaires Boucher, Cornforth, George, Giannakoulis, Graham, Lyrette-Brennan, McCrank et les commissaires-parents Brennan, Connell, Coutlée et Taylor.

ABSENCES Commissaires Labadie et Shaar

MOTIVÉES :

Personnel :

Directeur des ressources matérielles, de la technologie et du transport scolaire P. Proulx

Directrice des services complémentaires L. Falasconi

Directrice des ressources financières M. Lupien

Directeur des ressources humaines T. Kharyati

Agente administrative R. Vincent

Le directeur général M. Dubeau, le secrétaire général et directeur des services corporatifs G. Singfield, et la directrice générale adjointe et directrice des services éducatifs et de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle R. Ahern sont également présents.

- **Reconnaissance des terres**

Appel à l'ordre : 19 h 01

C-21/22-148 Adoption de l'ordre du jour
 LA COMMISSAIRE LYRETTE-BRENNAN PROPOSE QUE
 l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

C-21/22-149 Approbation du procès-verbal – 29 mars 2022
 LE COMMISSAIRE CORNFORTH PROPOSE QUE le procès-
 verbal de la séance tenue le 29 mars 2022 soit approuvé tel que
 distribué.

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur général

Le directeur général présente un rapport verbal qui aborde, entre autres, les sujets suivants :

- Le bon déroulement du processus de dotation en personnel administratif
- Partenariat possible avec Kitigan Zibi et le Collège d'aviation
- Paramètres budgétaires 2022-2023

- Statistiques sur la COVID-19 et les niveaux de CO₂ de la CSWQ disponibles sur le site Internet
- Réunion du Comité consultatif de gestion prévue pour les 9, 10 et 11 mai 2022

C-21/22-150 Rapport du Comité exécutif – 19 avril 2022

LE COMMISSAIRE-PARENT COUPLÉE PROPOSE QUE le conseil accuse réception de l'ébauche du procès-verbal de la réunion du 19 avril 2022 du Comité exécutif.

Adoptée à l'unanimité

C-21/22-151 Appel d'offres public – Rénovation intérieure (encapsulation de l'amiante) des couloirs du niveau inférieur, de la cafétéria et rénovation de 3 toilettes pour le personnel – Phase 1 – Golden Valley – Projet n° 21510B330

ATTENDU QUE le MEQ a alloué 1 157 467 \$ à partir de la Mesure 50621 pour 2021-2022;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont obtenu les documents relatifs à l'appel d'offres :

- ACQ – Région de l'Outaouais
- Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ)
- Boutique du bureau GYVA Inc.
- Construction Filiatrault Inc.
- Construction Trem-Nor Inc.

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

Construction Trem-Nor Inc.	374 000,00 \$
Construction Filiatrault Inc.	417 848,00 \$

ATTENDU QUE l'offre la plus basse est conforme;

ATTENDU QUE, par sa résolution E-21/22-139, le Comité exécutif recommande que le conseil attribue le contrat à Construction Trem-Nor Inc. au montant de 374 000,00 \$;

LE COMMISSAIRE-PARENT BRENNAN PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité exécutif, le conseil attribue le contrat à Construction Trem-Nor Inc. au montant de 374 000,00 \$.

Adoptée à l'unanimité

C-21/22-152 Appel d'offres public – Rénovation intérieure du deuxième étage et rénovation du laboratoire – Centre d'éducation des adultes de Hull – Projet n° 21510B160

ATTENDU QUE le MEQ a alloué 900 000,00 \$ à partir de la Mesure 50621 pour 2019-2020;

ATTENDU QUE 400 000,00 \$ provenant de la Mesure 50621 pour 2019-2020 (Rénovations intérieures à Golden Valley) ont été ajoutés pour la rénovation du laboratoire;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont obtenu les documents relatifs à l'appel d'offres :

- 176026 Canada Inc. (Amor Construction)
- 3955788 Canada Inc. (DMA Construction)
- 6739741 Canada Inc. (Gestion DMJ)
- ACQ – Région de l'Outaouais
- AppelleFred
- Boless Inc.
- Construction Fred Trottier (Québec) Ltée
- D.L.S. Construction Inc.
- DEFRAN Incorporée

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

6739741 Canada Inc. (Gestion DMJ)	1 048 950,00 \$
3955788 Canada Inc. (DMA Construction)	1 106 000,00 \$
Boless Inc.	1 114 800,00 \$
DEFRAN Incorporée	1 143 422,00 \$
D.L.S. Construction Inc.	1 197 000,00 \$

ATTENDU QUE l'offre la plus basse est conforme;

ATTENDU QUE, par sa résolution E-21/22-141, le Comité exécutif recommande que le conseil attribue le contrat à 6739741 Canada Inc. (Gestion DMJ) au montant de 1 048 950,00 \$ et que le pouvoir de signature pour ce contrat soit accordé au directeur des ressources matérielles;

LE COMMISSAIRE CORNFORTH PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité exécutif, le conseil attribue le contrat à 6739741 Canada Inc. (Gestion DMJ) au montant de 1 048 950,00 \$ et que le pouvoir de signature pour ce contrat soit accordé au directeur des ressources matérielles.

Adoptée à l'unanimité

C-21/22-153 Appel d'offres public – Remplacement des fenêtres de la façade – Onslow – Projet n° 21510B350

ATTENDU QUE le MEQ a alloué 525 000,00 \$ à partir de la Mesure 50621 pour 2020-2021 pour la rénovation de la toiture;

ATTENDU QUE le projet de rénovation de la toiture approuvé par la résolution C-20/21-182 a été clôturé à 314 094,17 \$;

ATTENDU QUE le budget restant de 210 905,83 \$ a été affecté au projet en titre;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont obtenu les documents relatifs à l'appel d'offres :

- 3955788 CANADA INC. (DMA Construction)
- ACQ – Région de l'Outaouais
- CONSTRUCTION FRED TROTTIER (QUÉBEC) LTÉE
- D.L.S. CONSTRUCTION INC.
- DEFRAN INCORPORÉE
- LES CONSTRUCTIONS LOVAIL INC.
- LES RÉNOVATIONS DANIEL LARIVIÈRE INC.

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

LES RÉNOVATIONS DANIEL LARIVIÈRE INC.	132 200,00 \$
LES CONSTRUCTIONS LOVAIL INC.	185 675,00 \$
DEFRAN INCORPORÉE	186 722,00 \$
D.L.S. CONSTRUCTION INC.	204 700,00 \$
CONSTRUCTION FRED TROTTIER (QUÉBEC) LTÉE	212 560,00 \$

ATTENDU QUE l'offre la plus basse est conforme;

LE COMMISSAIRE-PARENT COUPLÉE PROPOSE d'attribuer le contrat à Rénovations Daniel Larivière Inc. au montant de 132 200,00 \$ et que le pouvoir de signature pour ce contrat soit accordé au directeur des ressources matérielles.

Adoptée à l'unanimité

C-21/22-154 Appel d'offres public – Bassins de toiture et CVC – Hadley Philemon Wright – Projet n° 20510B280

ATTENDU QUE le MEQ a alloué 2 000 000 \$ à partir de la Mesure 50621 pour l'année 2020-2021;

ATTENDU QU'il y aura un ajout au budget provenant d'une Mesure 50621 pour une année précédente;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont obtenu les documents relatifs à l'appel d'offres :

- 2413-2276 Québec Inc. (Couvreur Rolland Boudreault)
- 2998939 Canada Inc. (Delta Électrique)
- ACQ – Région de l'Outaouais
- D.L.S. Construction Inc.
- Les Toitures Raymond et Associés Inc.
- Morin Isolation & Toiture Ltée

- Seguin Morris Inc.
- TMR3 Couvreur Inc.

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

TMR3 Couvreur Inc.	2 118 000 \$
2413-2276 Québec Inc. (Couvreur Rolland Boudreault)	2 120 200 \$
Morin Isolation & Toiture Ltée	2 354 200 \$

ATTENDU QUE l'offre la plus basse est conforme;

LA COMMISSAIRE BOUCHER PROPOSE d'attribuer le contrat à TMR3 Couvreur Inc. au montant de 2 118 000 \$ et que le pouvoir de signature pour ce contrat soit accordé au directeur des ressources matérielles.

Adoptée à l'unanimité

C-21/22-155 **Concernant la modification de certains signataires autorisés au régime d'emprunts de la Commission scolaire Western Québec, valide jusqu'au 31 décembre 2022, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer ses projets d'investissement pour lesquels une subvention est accordée par le ministre de l'Éducation**

ATTENDU QUE la Commission scolaire Western Québec a, en vertu de sa résolution numéro C-21/22-73 du 30 novembre 2021, institué un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2022, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer ses projets d'investissement pour lesquels une subvention est accordée par le ministre de l'Éducation;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), la Commission scolaire Western Québec a, dans le cadre du régime d'emprunts précité, délégué le pouvoir d'emprunt ou celui de conclure les transactions, ou d'en approuver les conditions et les modalités, à certains dirigeants qui doivent agir conjointement;

ATTENDU QUE l'article 83 de la Loi sur l'administration financière, modifié par l'article 56 de la Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 25 mars 2021 et modifiant d'autres dispositions (L.Q. 2022, c. 3), précise que, lorsqu'il s'agit d'effectuer un emprunt à court terme ou par marge de crédit, le pouvoir peut être exercé par un membre du personnel autorisé par l'organisme, pouvant agir seul;

ATTENDU QU'il y a lieu en conséquence de remplacer le 6^e alinéa du dispositif de la résolution précitée afin de désigner les personnes autorisées à signer les confirmations de transaction nécessaires aux emprunts par marge de crédit;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU par le commissaire Cornforth :

QUE la résolution numéro **C-21/22-155** du 26 avril 2022, instituant un régime d'emprunts permettant à la Commission scolaire Western Québec d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer ses projets d'investissement pour lesquels une subvention est accordée par le ministre de l'Éducation, soit modifiée par le remplacement du 6^e alinéa du dispositif par le suivant :

« 6. QUE le/la directeur(trice) général(e) adjoint(e), le/la directeur(trice) des ressources financières, ou le/la coordonnateur(trice) aux ressources financières, soient autorisés, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer en vertu du présent régime d'emprunts toute confirmation de transaction nécessaire pour conclure un emprunt par marge de crédit ou effectuer un remboursement sur cette marge »;

QUE toutes les dispositions de la résolution numéro C-21/22-73 du 30 novembre 2021, demeurent valides, sauf dans la mesure où elles sont modifiées par les dispositions des présentes.

Adoptée à l'unanimité

C-21/22-156 **Rapport du Comité consultatif sur l'adaptation scolaire (CCAS) – 23 février 2022**
LA COMMISSAIRE-PARENT TAYLOR PROPOSE QUE le conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion du 23 février 2022 du CCAS.

Adoptée à l'unanimité

C-21/22-157 **Rapport du Comité spécial des communications – 15 mars 2022**
LA COMMISSAIRE-PARENT TAYLOR PROPOSE QUE le conseil accuse réception du procès-verbal du 15 mars 2022 du Comité spécial des communications.

Adoptée à l'unanimité

C-21/22-158 **Président des élections**
LA COMMISSAIRE-PARENT TAYLOR PROPOSE QUE le secrétaire général et directeur des services corporatifs, M. George Singfield, soit nommé directeur du scrutin de la CSWQ

pour l'élection partielle de recommencement pour les circonscriptions n^{os} 1 et 10.

Adoptée à l'unanimité

C-21/22-159 Date du scrutin de l'élection partielle pour les commissaires des circonscriptions n^{os} 1 et 10

ATTENDU QUE M. Wayne Daly a démissionné de son poste de commissaire de la circonscription n^o 10 le 12 janvier 2022;

ATTENDU QUE George Singfield a été nommé au poste de directeur du scrutin de la Commission scolaire Western Québec;

ATTENDU QUE l'article 200 de la Loi sur les élections scolaires prévoit que dans les 30 jours de la date où le siège devient vacant, le président d'élection doit fixer le jour du scrutin parmi les dimanches compris dans les quatre mois de cette date;

ATTENDU QUE M. Norm Young a démissionné de son poste de commissaire de la circonscription n^o 1 le 22 février 2022;

ATTENDU QUE le 8 mai a été fixé, à l'origine, comme jour de scrutin pour les élections partielles des circonscriptions n^{os} 1 et 10;

ATTENDU QU'en raison du manque de candidats pour les postes des circonscriptions n^{os} 1 et 10, il est nécessaire de recommencer le processus électoral;

LE COMMISSAIRE-PARENT COUPLÉE PROPOSE de fixer au 19 juin 2022 le jour du scrutin pour la reprise des élections partielles pour les commissaires des circonscriptions n^{os} 1 et 10.

Adoptée à l'unanimité

C-21/22-160 Calendrier de réunions proposé pour 2022-2023 – Conseil des commissaires

LA COMMISSAIRE-PARENT CONNELL PROPOSE QUE le calendrier de réunions du conseil des commissaires de la Commission scolaire Western Québec pour 2022-2023, tel que proposé par le directeur général, fasse l'objet d'un avis public, conformément à l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique.

Adoptée à l'unanimité

C-21/22-161 Calendrier de réunions proposé pour 2022-2023 – Comité exécutif

LE COMMISSAIRE CORNFORTH PROPOSE QUE le calendrier de réunions du Comité exécutif de la Commission scolaire Western Québec pour 2022-2023, tel que proposé par le directeur général, fasse l'objet d'un avis public, conformément à l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique.

Adoptée à l'unanimité

C-21/22-162 Examens de politiques recommandés

ATTENDU QUE la résolution 22-145 du conseil de la CSWQ demande au Comité de gouvernance et d'éthique d'examiner toutes les politiques de la CSWQ et de recommander au conseil celles qui ont besoin d'être mises à jour ou modifiées;

ATTENDU QUE le Comité de gouvernance et d'éthique a participé part au processus d'examen de toutes les politiques de la CSWQ;

LA COMMISSAIRE-PARENT TAYLOR PROPOSE QUE les politiques suivantes soient examinées par les parties recommandées et présentées au conseil pour consultation et révision :

- Politique B-6 : Location de propriétés et octroi de contrats (Comité de gouvernance et d'éthique en consultation avec le directeur des ressources matérielles)
- Politique B-7 : Utilisation d'insecticides, d'herbicides, de fongicides et d'engrais (Comité de gouvernance et d'éthique en consultation avec le directeur des ressources matérielles)
- Politique C-14 : Sécurité dans nos écoles (Comité de gouvernance et d'éthique)
- Politique D-6 : Fonds des écoles (Comité de gouvernance et d'éthique en consultation avec la directrice des ressources financières)
- Politique D-10 : Contributions financières des parents ou des élèves (Comité de gouvernance et d'éthique en consultation avec la directrice des ressources financières)
- Politique D-11 : Achats (Comité de gouvernance et d'éthique en consultation avec la directrice des ressources financières).

Adoptée à l'unanimité

C-21/22-163 Politique A-6 – Courrier « Kiddy mail »

ATTENDU QUE la résolution C-21/22-145 du conseil des commissaires de la CSWQ demande au Comité de gouvernance et d'éthique d'examiner toutes les politiques de la CSWQ et de recommander au conseil celles qui ont besoin d'être mises à jour ou modifiées;

ATTENDU QUE le Comité de gouvernance et d'éthique a examiné la Politique A-6 (Courrier « Kiddy mail ») et les révisions proposées;

LA COMMISSAIRE-PARENT TAYLOR PROPOSE d'envoyer la Politique A-6 (Courrier « Kiddy mail ») aux groupes suivants pour une consultation de 60 jours : commissaires, présidents des

conseils d'établissement, président du Comité de parents,
directeurs d'école et de centre, et présidents de syndicats.

Adoptée à l'unanimité

C-21/22-164

Levée de la séance

LE COMMISSAIRE CORNFORTH PROPOSE la levée de la
séance à 19 h 52.